



www.aufildelameuse.be

N°74

Ticket d'entrée n° 8...

En avril 2008, j'accueillais en toute convivialité dans mon bureau dinantais un archéologue ultra connu, Jean Plumier. L'occasion pour moi de deviser avec lui, avec passion, il avait tellement de choses à m'apprendre. Notamment qu'il mettait la dernière touche à un bel outil, un lieu interactif de débats et d'exposition sur le Moyen-Age, qui s'implantait à Bouvignes.

C'est ainsi que naquit le 1er mai 2008 la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan (MPMM).

Présent à l'inauguration, je revisitais les lieux deux jours plus tard, muni du ticket d'entrée... numéro 8 ! Une vitrine n'affichant qu'une fusaiole, bien vite j'en proposai deux autres, exhumées de déblais à Dinant, objets que je ne revis jamais lors de mes visites ultérieures...

Assez vite, au fil des mois, les liens entre cette institution et moi-même se sont distendus. Manifestement, la préférence avait été donnée à d'autres chercheurs, installés de longue date dans la discipline historique de Dinant. Chez eux, tout y était évangile... N'avions-nous pas entendu dire que nous n'étions que « des amateurs » ? L'archiviste de Leffe n'en revient toujours pas...

Nonobstant certaines démarches au profit de l'association, le rejet s'affermit. Voici qu'il persiste depuis douze ans : à présent, je ne reçois plus aucune réponse à mes courriels...

Et je veux que cela se sache. Quid de leurs statuts, des subsides (via nos impôts) qu'on leur alloue ?

Je veux aussi poser la question : pourquoi, mesdames et messieurs de la MPMM, pourquoi me rejetez-vous? Je m'engage à publier votre droit de réponse...

Au vu de vos agissements, le fait est consommé, je ne suis donc pas des vôtres...

Je ne risque donc pas de me voir congédié, comme l'a été dramatiquement une personne, une des plus brillantes chercheuses du pays, docteure en histoire, histoire de l'art et archéologie... Excusez du peu...Décidément, certains de vos choix semblent fort discutables...

Clarival Willy

Demande de reproduction :
willy.clarinval@hotmail.be



Le lustre de Bouvignes : complément d'information.

Philippe Bodet

Dans une chronique précédente (cfr Au Fil de la Meuse N°73 - édition spéciale), les auteurs partageaient le fruit de leurs recherches à propos d'un bras de lumière découvert dans la Meuse en 1864 face à Bouvignes. L'objet devrait dater de l'époque de Guillaume 1^{er} de Dampierre, comte de Namur. Par souci d'objectivité, ils rapportèrent également l'existence d'un voire de deux lustres similaires réputés conservés au musée de Bratislava, anciennement Presbourg en Hongrie.

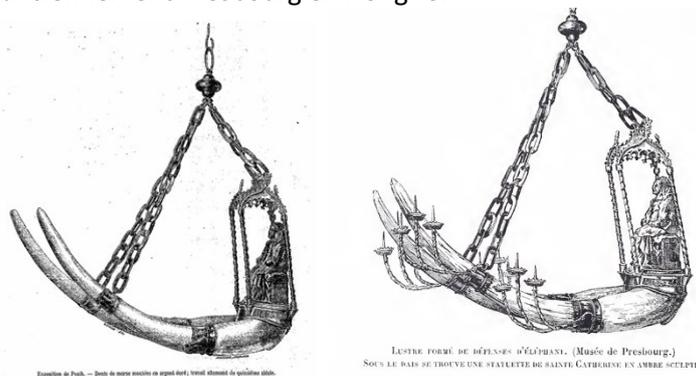


Figure 1 : deux lustres similaires en défenses de morse.

Le lustre de gauche est très simple et n'apparaît pas pourvu de points de lumière. Cette gravure est issue d'un article de Mr Edouard Garnier¹, spécialiste de la porcelaine, qui attribue la statue à la Vierge Marie et reconnaît là des défenses de morse. Il renseigne que cette suspension serait conservée au musée de Budapest.

Celui de droite, présenté quant à lui par Mr Henri d'Allemagne, est équipé de 2 fois 6 bougeoirs.² Ce dernier avait déjà, dans la chronique précitée, fait l'objet de commentaires qu'il convient de moduler, voire de préciser.

- Il s'agit bel et bien de défenses de morse et non pas d'éléphant comme en témoigne l'implanture osseuse devant la statue. Cette « erreur » induit un doute sur l'existence d'un spécimen physique.
- Sans les bougeoirs, les deux gravures en Fig 1 sont rigoureusement identiques, la disposition des maillons de chaînes en témoigne, de même que la présence de la statue. Les bougeoirs semblent être un ajout « du dessinateur » sur la gravure de droite. Ces deux gravures posent à nouveau la question de l'existence d'un exemplaire réel.
- L'adjonction d'une statuette sous un dais et de bougeoirs induit, par sa sophistication, que la concrétisation d'une telle réalisation ne pourrait être que (bien) postérieure à celle du lustre de Bouvignes, dont la date fut attribuée à la seconde moitié du XIV^e siècle.
- Mr d'Allemagne avance que la statuette en ambre représente Ste Catherine d'Alexandrie, ce que l'absence d'auréole semble infirmer.

Une question se pose dès lors : qui est représenté(e) par cette statuette ... Un homme ou une dame, néanmoins tous deux nobles vu leur posture assise sur un trône et sous un baldaquin ?

¹ Source : « *le Magasin Pittoresque* » de 1886. Ed Granier attribue ce luminaire au musée de Pesth (Budapest)

² « *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIX^e siècle* » ; ouvrage contenant 500 gravures dans le texte et 80 grandes planches hors texte imprimées en deux teintes. Paris 1891. Page 150.

Le hasard d'une recherche sur le règne de Louis XV et en particulier sur la position de la France face à la succession de Charles VI (Charles de Habsbourg) [1685 – 1711 – 1740], empereur du Saint-Empire romain germanique³, a permis de découvrir un détail de nature à répondre à cette question.

Charles VI décède en 1740 sans descendance mâle et c'est sa *Pragmatique Sanction* rendue le 19 avril 1713⁴ qui est à l'origine d'un conflit à l'échelle de l'Europe, opposant Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée du décédé, donc héritière des royaumes des Habsbourg (incluant la Hongrie), aux prétentions des puissances européennes, de ses parents, de ses voisins, dont notamment celles de Frédéric II roi de Prusse sur la riche Silésie.

Marie-Thérèse d'Autriche ceint la couronne de Hongrie le 25 juin 1741 à Presbourg⁵.



Figure 2 : détail du couronnement de Marie-Thérèse, en arrière-plan le château de Presbourg. (Peinture du XVIII^e siècle).

Désargentée et sans armée capable de s'opposer aux coalisés⁶ et principalement à Frédéric II, elle convoque la *diète hongroise* au château de Presbourg le 17 septembre 1741 pour solliciter l'aide des Magyars. Au terme d'un discours convaincant et émouvant, son dernier né dans les bras, les nobles hongrois l'acclament en scandant " MOURONS POUR NOTRE **ROI** MARIE-THERESE". Le mot ROI ne consiste pas en une faute de frappe, car il faut savoir que la constitution hongroise de l'époque ne reconnaît le titre de reine que pour l'épouse du roi. Les documents d'époque attribuent à Marie-Thérèse d'Autriche le titre de « REX FEMINA » (ROI FEMININ) et non pas celui de REGINA.⁷

³ Également roi de Bohême (1711), roi de Hongrie (1711), archiduc d'Autriche (1711) , [Charles VI \(empereur du Saint-Empire\) – commentaires Wikipédia](#).

⁴ La Pragmatique Sanction est un édit du 19 avril 1713 de l'empereur Charles VI, modifiant le règlement établi en 1703 par Léopold I^{er} pour la succession à la tête des territoires héréditaires de la maison de Habsbourg, situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Saint-Empire : l'archiduché d'Autriche, le royaume de Hongrie, le royaume de Bohême, les Pays-Bas et certains territoires italiens. Par cet édit, il voulait assurer la succession, en l'absence d'héritier mâle, à ses propres filles, au détriment de ses nièces, filles de son frère aîné Joseph I^{er}.

Cette mesure ne concernait pas la dignité d'empereur, chef du Saint-Empire romain germanique, qui restait élective, bien qu'attribuée depuis des siècles à l'archiduc d'Autriche, chef de la maison de Habsbourg.

⁵ https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Maria_Theresa-coronation-1741-Pressburg-Hertz.jpg

⁶ Lire à ce sujet [Guerres de Silésie — Wikipédia \(commentaires\)](#).

⁷ [PressReader.com - Digital Newspaper & Magazine Subscriptions](#)

Un détail de cette peinture a retenu l'attention :



Figure 3 : Détail de la figure 2, Marie-Thérèse d'Autriche reine de Hongrie, ceinte de la couronne magyare, assise sous un baldaquin.

La ressemblance avec la statuette présente sur le lustre en Fig 1 est frappante. Notons que le personnage, en habits traditionnels hongrois, semble tenir un enfant sur son bras gauche, détail qui pourrait accréditer la thèse de Mr Garnier dont question plus haut, à savoir la Vierge Marie. Quid ?



Figure 4 : Détail du lustre de Presbourg.

A l'examen des illustrations ici présentées, une nouvelle hypothèse apparaît. Le lustre dit de Presbourg rappellerait donc soit le couronnement de Marie-Thérèse d'Autriche en tant que REX FEMINA des Magyars en juin 1741, ou la diète de septembre de la même année durant laquelle elle obtint le support des Hongrois dans la guerre contre Frédéric II de Prusse. D'une part elle ne porte pas la couronne magyare et, d'autre part, il semble qu'elle tient son enfant sur son bras gauche. Ces deux éléments plaident pour un rappel de la diète.

Cette hypothèse, jamais avancée, semble pourtant répondre à une réalité historique, mais cela nécessite confirmation au moyen d'une photographie de l'exemplaire physique, dont l'existence même résiste à toutes recherches . Jusqu' à présent...



Détail de la peinture exécutée par Johann Daniel Her(t)z (Augsburg, 1693-1754). On y voit Marie-Thérèse dans un « carrosse ouvert ». Elle se rend à la cérémonie du couronnement. On aperçoit les deux grandes roues arrière, le cocher juché sur son siège, dirigeant deux chevaux. Un compte-rendu recueilli cinquante ans plus tard par un historien local Janos Varga rapporte que d'enthousiaste la foule devint quasiment hystérique, dès lors qu'elle pouvait s'approcher au plus près de Marie-Thérèse, littéralement accessible (voir cependant les gardes du corps se toisant de part et d'autre du véhicule)...



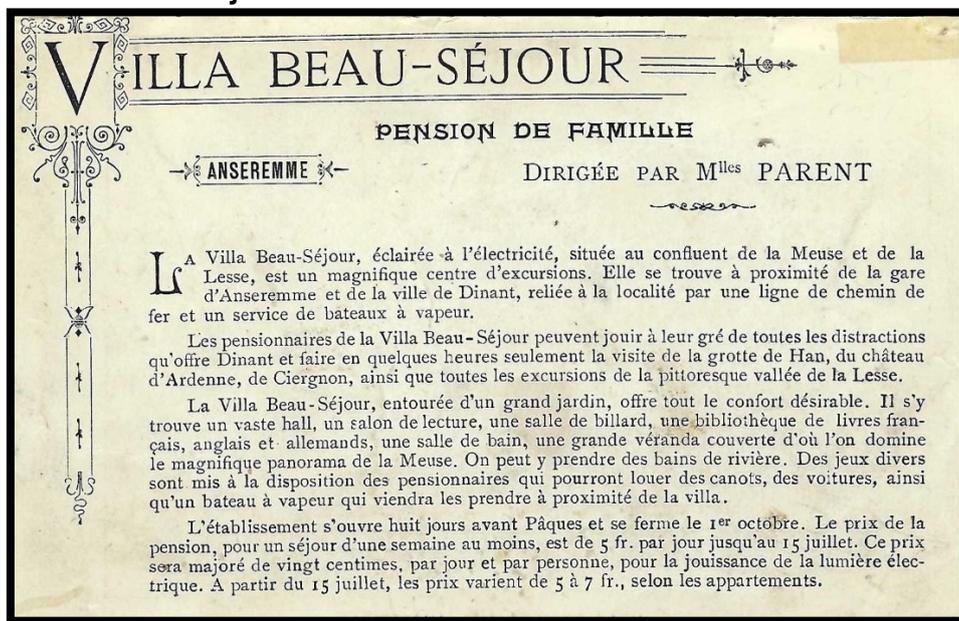
Herz extrait une gravure de sa peinture, portant manifestement son attention sur le « trône hippomobile » de Marie-Thérèse et sur la proximité du peuple avec celle-ci.



Un personnage semble assis le long du côté gauche du dais... Sans doute une assistante au service de la reine.

Marie Parent, une militante au Beau Séjour à Anseremme.

Fille d'éditeurs bruxellois, Marie (1853-1934) débute sa vie professionnelle en tenant avec sa sœur la pension de famille « Le Belvédère » à Genval. Est-ce Félicien Rops, ami de la famille et témoin de mariage d'un de ses frères qui lui vante la beauté d'Anseremme, nul ne le sait, mais Marie et sa sœur Hortense reprennent, vers 1900, la gestion de la Villa Beau Séjour.



VILLA BEAU-SÉJOUR

PENSION DE FAMILLE

ANSEREMME DIRIGÉE PAR M^{lles} PARENT

LA Villa Beau-Séjour, éclairée à l'électricité, située au confluent de la Meuse et de la Lesse, est un magnifique centre d'excursions. Elle se trouve à proximité de la gare d'Anseremme et de la ville de Dinant, reliée à la localité par une ligne de chemin de fer et un service de bateaux à vapeur.

Les pensionnaires de la Villa Beau-Séjour peuvent jouir à leur gré de toutes les distractions qu'offre Dinant et faire en quelques heures seulement la visite de la grotte de Han, du château d'Ardenne, de Ciergnon, ainsi que toutes les excursions de la pittoresque vallée de la Lesse.

La Villa Beau-Séjour, entourée d'un grand jardin, offre tout le confort désirable. Il s'y trouve un vaste hall, un salon de lecture, une salle de billard, une bibliothèque de livres français, anglais et allemands, une salle de bain, une grande véranda couverte d'où l'on domine le magnifique panorama de la Meuse. On peut y prendre des baignades de rivière. Des jeux divers sont mis à la disposition des pensionnaires qui pourront louer des canots, des voitures, ainsi qu'un bateau à vapeur qui viendra les prendre à proximité de la villa.

L'établissement s'ouvre huit jours avant Pâques et se ferme le 1^{er} octobre. Le prix de la pension, pour un séjour d'une semaine au moins, est de 5 fr. par jour jusqu'au 15 juillet. Ce prix sera majoré de vingt centimes, par jour et par personne, pour la jouissance de la lumière électrique. A partir du 15 juillet, les prix varient de 5 à 7 fr., selon les appartements.

Carte publicitaire non datée



Carte postale envoyée en 1909. La Villa a été construite en 1881 par Arnold Degraa, hôtelier dinantais. Avant la guerre de 1914, l'établissement devient Hôtel, exploité par Ferdinand Carpiaux et ensuite par Gérard Gleysteen.

Marie est une militante et son métier d'éditrice lui permet de publier dès 1890, une brochure « *Le rôle de la femme dans la lutte contre l'alcoolisme* ». Destiné aux femmes de la classe ouvrière, victimes de violences conjugales vu l'abus d'alcool, l'ouvrage est traduit en 4 langues et sera réédité à deux reprises.

Marie milite dans de multiples associations défendant la cause de la femme comme *L'Union des femmes belges contre l'alcoolisme*, *l'Alliance des femmes contre les abus d'alcool*, *la Ligue Belge du droit des Femmes (secrétaire et Présidente en 1912)* ou la *Société pour la coéducation*.

M^{lle} Marie Parent, la dévouée secrétaire de la Ligue, défend depuis nombre d'années la cause des femmes par des écrits et par la parole.

Elle combat avec la même énergie, ce mal terrible, l'alcoolisme, qui en déprimant l'homme et sa génération, fait le plus grand tort au maintien de la famille, dont la femme a seule la charge et la responsabilité.



Mlle Marie Parent

Extrait de « *Le Bureau de la Ligue des Femmes* » 1897

Parmi les revendications de ces différents mouvements, citons : création de « centres d'internement » pour personnes alcooliques, amélioration de logements familiaux, défense du droit des femmes employées et salariées, liberté du travail, accès des femmes à toutes les professions, mixité scolaire, accès au vote pour les femmes, Pour arriver à leurs fins, les associations lancent des campagnes d'affichage et des pétitions ; des représentations théâtrales mettant en exergue les méfaits de l'alcool sont mises en scène et Marie publie de multiples brochures et contes. En 1900, elle crée le « *Journal des Mères* »

HUITIÈME ANNÉE. — N° 22. 15 NOVEMBRE 1907.

LE JOURNAL DES MÈRES

PUBLICATION BI-MENSUELLE

Directrice :

MARIE PARENT

Villa Beau-Séjour
A ANSEREMME

A decorative circular emblem with a scalloped border. Inside the circle, there is a profile of a woman's head facing right, with her hair styled in an updo. The emblem is surrounded by ornate scrollwork and floral patterns.

Affiliée à l'Union de la presse périodique

ABONNEMENTS :

Belgique	1 Franc
Étranger	2 Francs

En-tête du *Journal des Mères* en 1907

La majorité des activités et des revendications de ces associations concernent surtout une égalité civile (le régime matrimonial) et économique (le droit au travail), mais dès 1913, la *Ligue des Femmes* rejoint la *Ligue pour le suffrage féminin*.

En 1919, Marie appelle à la création d'un parti politique. Le Parti Général des Femmes Belges est sur pied en 1921 .

Parti général des Femmes belges

APPEL AUX FEMMES

Le P. G. F. B. s'est constitué dans le but de grouper **toutes les femmes de Belgique** et d'établir entre elles une **union** et une **entente** sur la base de quelques principes fondamentaux.

Ce groupement dominera les **luttons et les querelles de partis** et s'écartera le plus possible de la politique pour diriger tous ses efforts vers la solution des **questions sociales**.

Toutes les femmes belges peuvent adhérer à notre programme quelles que soient, par ailleurs, leurs opinions économiques, politiques, philosophiques ou religieuses.

Nos adhérents sont priés de n'accorder leur vote qu'aux candidats qui **s'engageront formellement** à lutter en faveur de la réalisation du programme exposé ci-dessous et à défendre en toutes circonstances **les intérêts des femmes et des enfants**.

Marie Parent. **Léonie La Fontaine.**

Appel est lancé : le PGFB est bien présent aux législatives de 1921 mais ne récolte aucun siège. Il faut dire que si les femmes sont éligibles, elles ne peuvent pas voter et devront encore attendre 1948 !

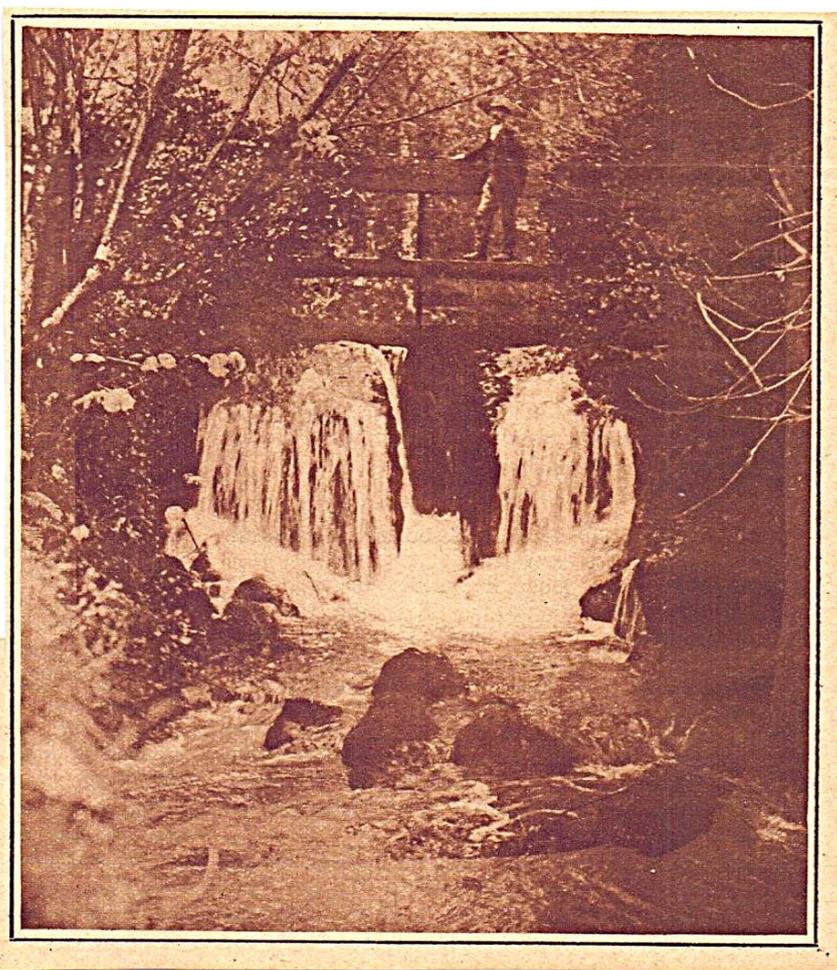
Quelques années plus tard En 1952, une autre femme devient la plus jeune bourgmestre de Belgique : Odette Virlée, épouse Leclef ,devient à 29 ans Bourgmestre d'Anseremme jusqu'à la fusion avec Dinant en 1965. Mais là est une autre histoire

Bernard Rondia

Photos insolites ou simplement belles.



« Le Bayard, Auberge de la Jeunesse ». Actuellement, bâtiment de la galerie Lurquin.



Hier naast rechts :
Een waterval
in het bosch
van
Fonds-de-Leffe.

1928



50.
ANSEREMME.

Ed. Nels. Bruxelles. Série 7 No. 20.



Je vous envoie ce souvenir de Dinant

Souvenir de Dinant

L'Arbre de la Liberté.

Chère Anna,
Merci beaucoup pour vos bons souhaits
que je vous retourne de tout cœur
pour vous et pour votre chère famille
J'espère que tous vos vœux se réalisent
voilà ma chère Anna les souhaits que je forme

pour votre bonheur. J'espère que maintenant est
bonne mère est à fait guérie. Veuillez remettre



Cir. 1890, la garde civique...



Que d'eau !...

1878 : une commande à la société La Dinantaise, empreinte... d'exigences !...



S'il m'en fait parvenir dans le plus bref délai possible, une coll. échant. meunes, avec les plus bas prix possible, c'est pour moi de gros et voyage.

Recevez mes salutations empressees

J. Velebre de Saminck

Grammont le 7/78

Les filles de l'École Moyenne.



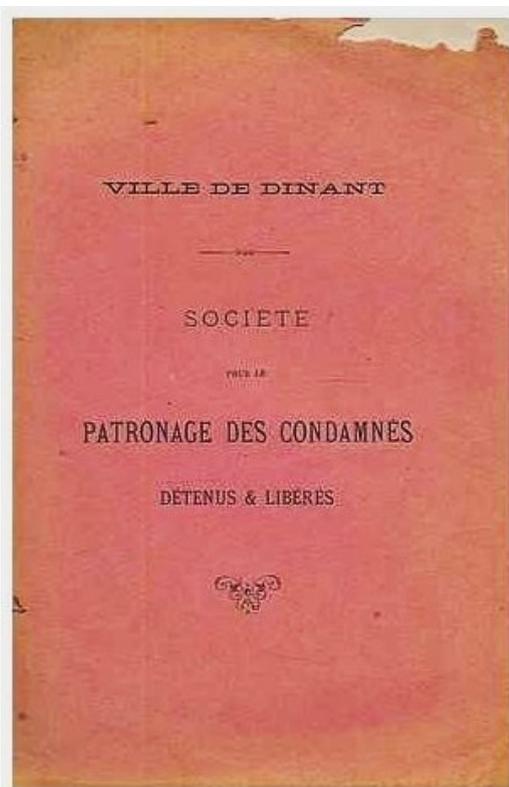
Le suivi des prisonniers libérés.

Vers le milieu du 19ème siècle, un changement s'opère. Un éditorialiste écrit : « Jadis, les peines étaient presque exclusivement basées sur le principe de l'intimidation et frappaient les coupables d'un sceau d'infamie. Sous l'action de ce système, le condamné, à sa sortie de prison, restait exposé au mépris et à la répulsion de la société. Mais depuis que les lois pénales se sont adoucies et qu'elles tendent de plus en plus à faire prévaloir le principe d'amendement, il est devenu nécessaire de frayer aux libérés la voie qui doit les ramener aux habitudes et aux relations de la vie sociale » (Du Patronage des condamnés libérés », Ed. Ducpétiaux, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, année 1959 - 8 - pp.1-37).

C'est ainsi que de très nombreuses associations pour la réinsertion des anciens détenus voient le jour partout en Europe.

Notamment à Gand en 1897, à Marseille en 1895 et à Dinant en 1900.

Elle prend le nom de « Société pour le patronage des condamnés détenus et libérés ». L'année semble être 1900. Un fascicule de 7 pages est imprimé, qui contient statuts, objet de la société, administration, fonctionnement, ressources, etc. On peut se le procurer sur Internet, mais son coût avoisine les 100EUR !... Il semble que son premier président ait été Tschoffen.



Province de Namur.

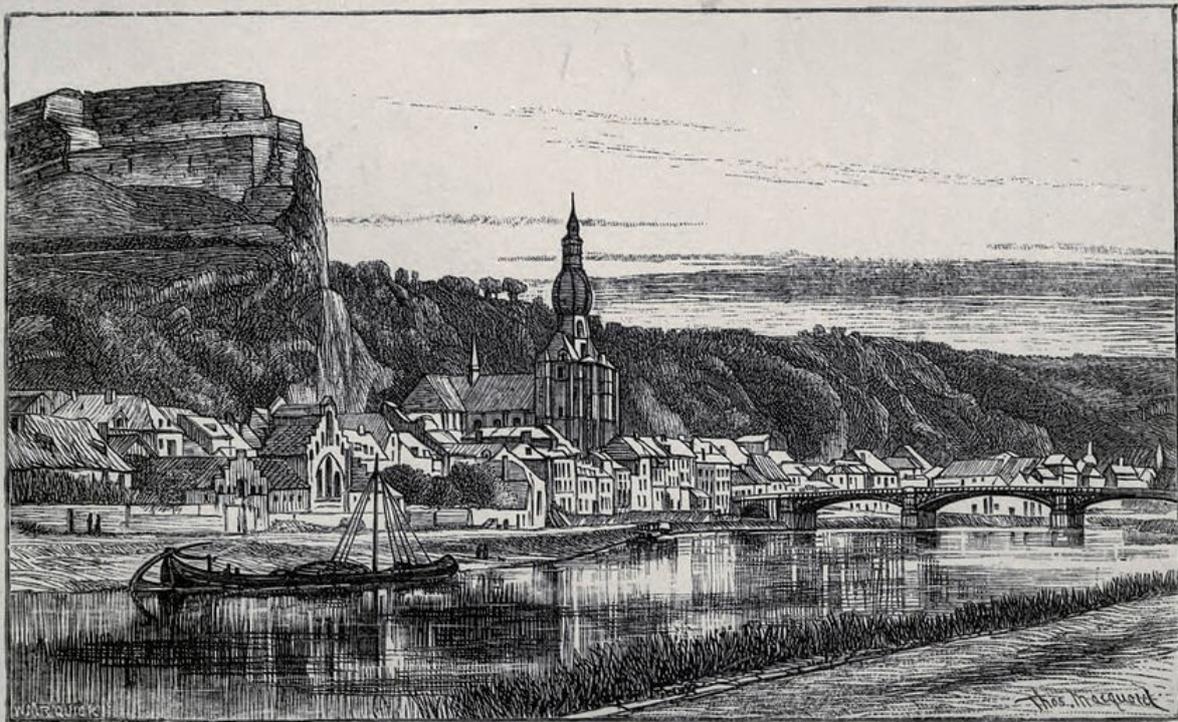
DINANT. — Comité de patronage.

**M. TESCHOFFEN, Procureur du Roi, rue du Moulin-des-
— Président.**

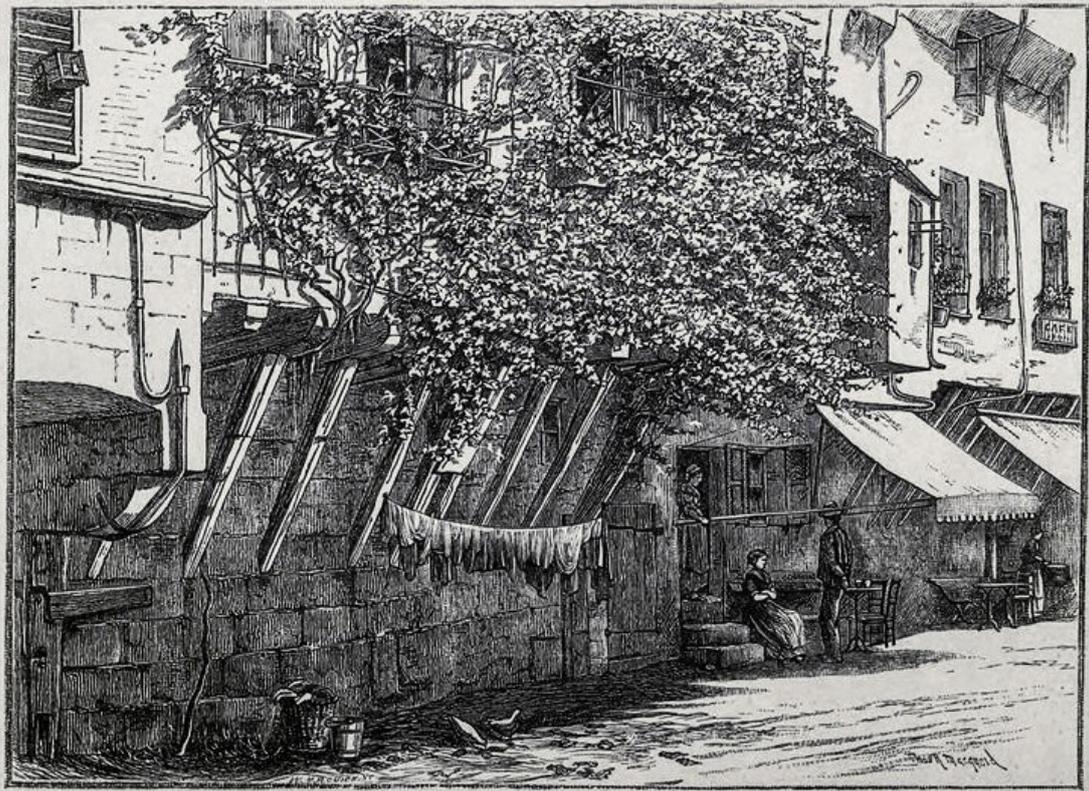
Quatre illustrations de la fin du 19ème siècle.



IN THE TANNERIES, DINANT.



DINANT ON THE MEUSE.



CAFÉS BESIDE THE MEUSE.



WIERTZ'S HOUSE, NEAR DINANT.

Dinanderie



Dinanderie Raulin « plat aux lions »

Bas-relief en laiton repoussé « Dinant », signé en bas à droite **Georges Frerotte**, daté du 6/11/1925.
Dimensions : 52 x 78 cm. Gazette Drouot d'avril 2025.
L'artiste nous montre Dinant après les destructions de 1914. C'est une très belle pièce!

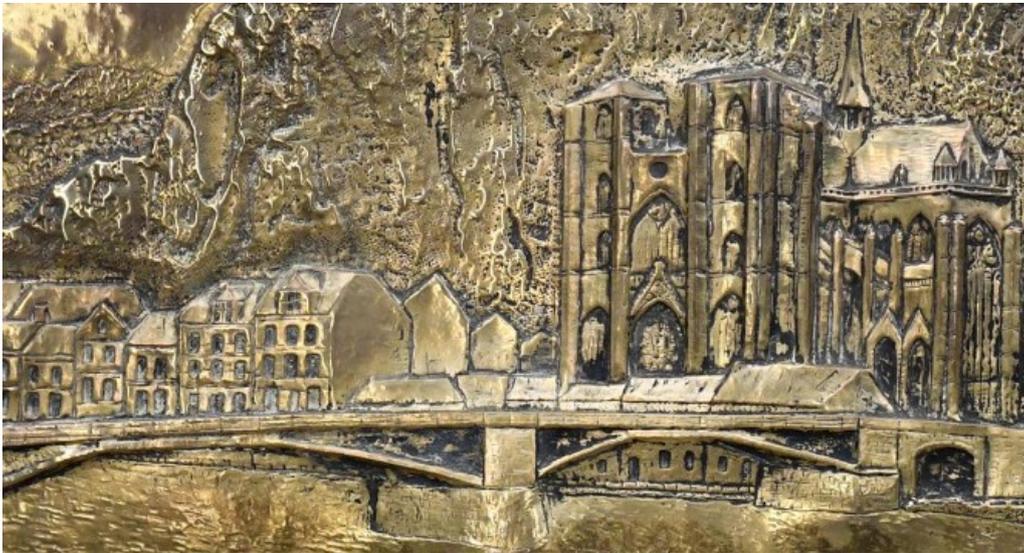


86

IER 2025

DINANT. (APRES LA GUERRE 1914-1918)

LA CITADELLE, L'EGLISE ET LE PONT



Georges FREROTTE Dinant
DERNIER DESCENDANT DES ANCIENS BATTEURS DE CUIVRE sur-Meuse (Belgique)

MANUFACTURE DE DINANDERIES



CUIVRES D'ART

Reproduction d'Ancien

Pièces portant sur demande la marque officielle de la Ville de Dinant.

Manufacture of Dinant BrassWares

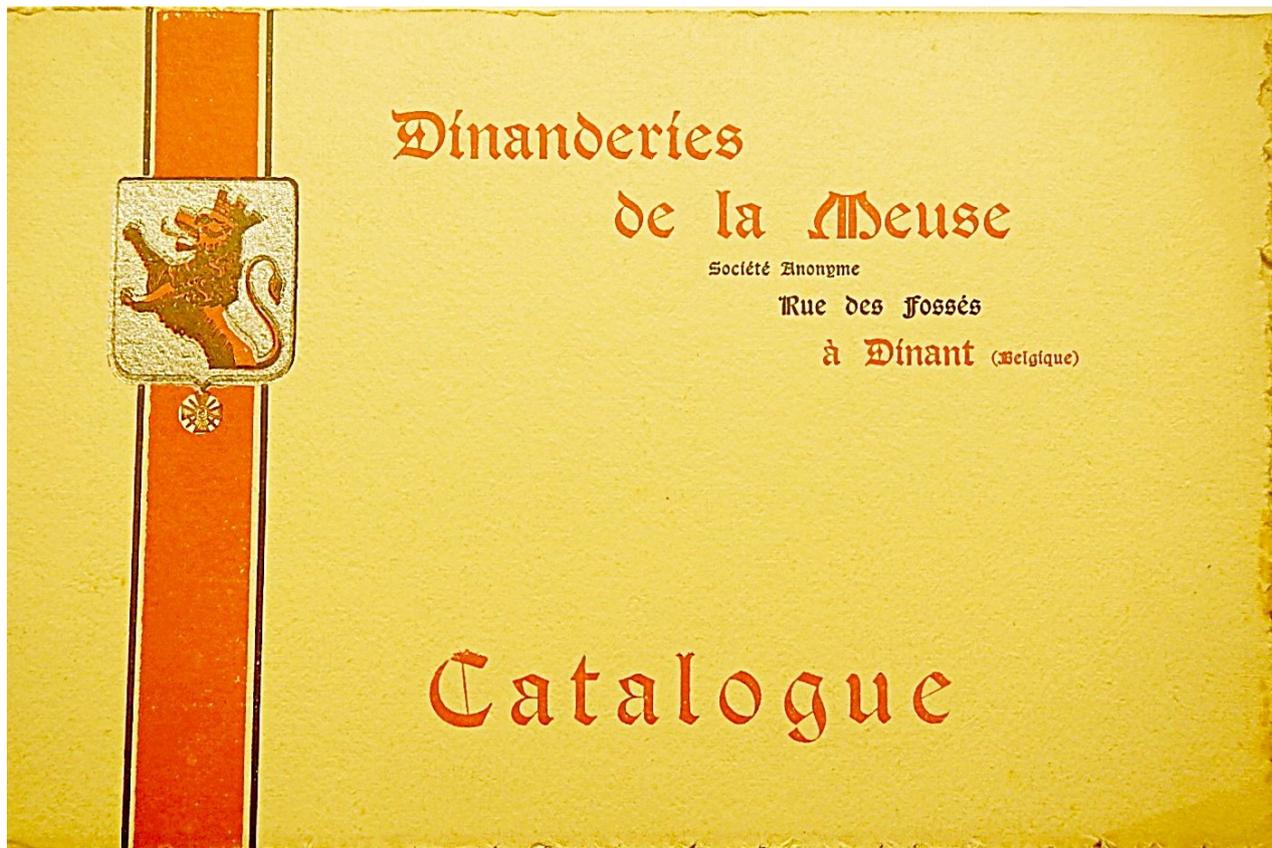
ARTISTIC COPPER WARES

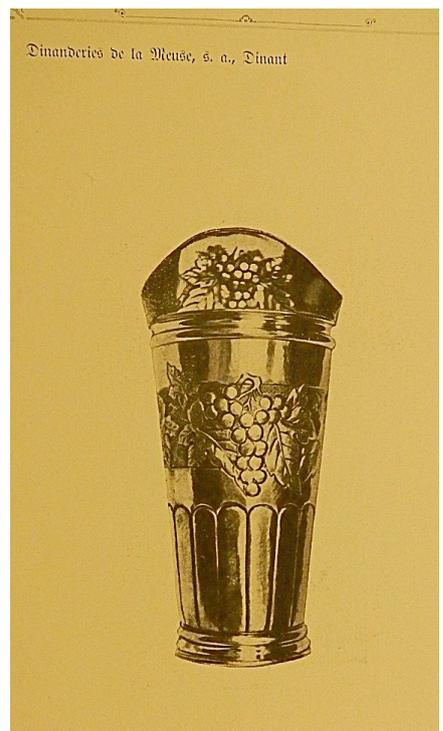
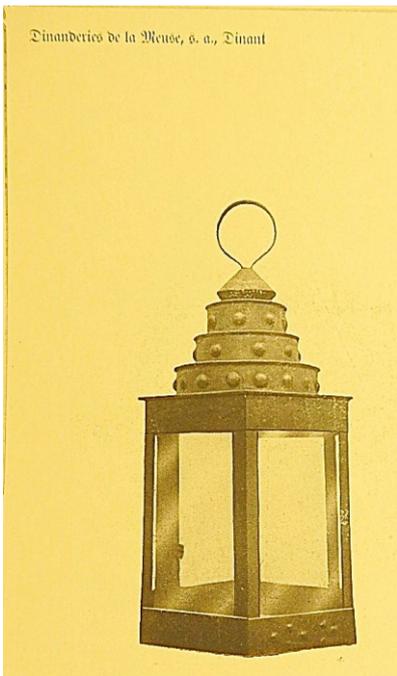
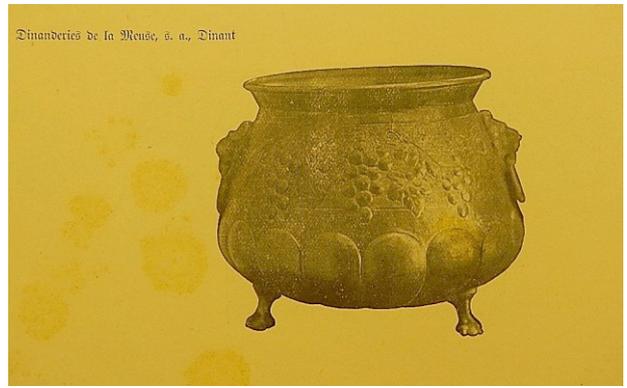
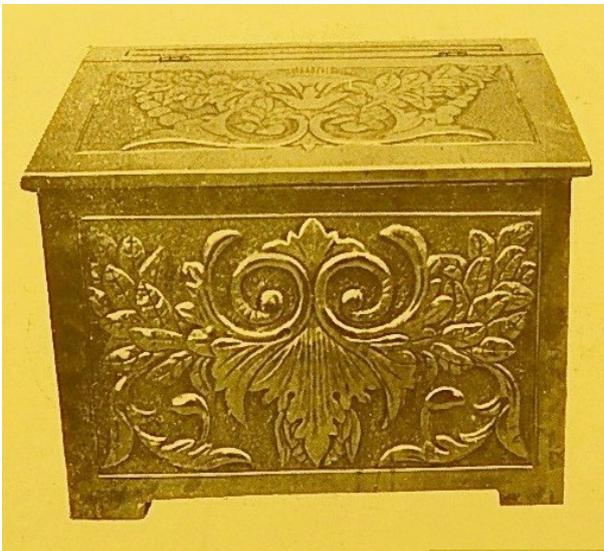
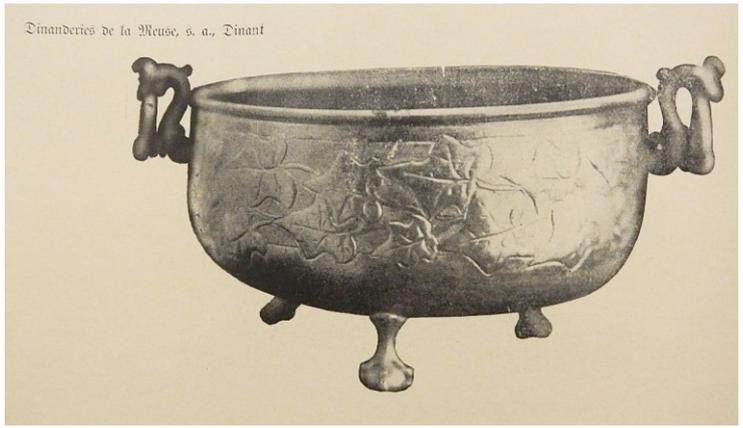
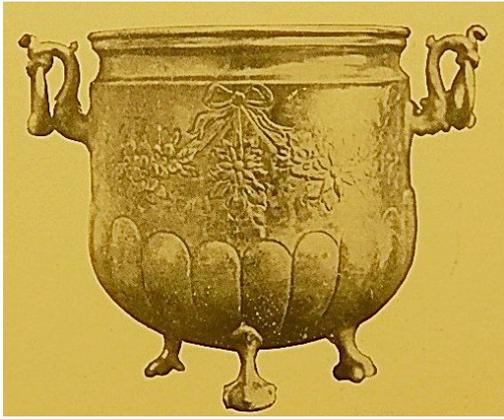
Reproduction of Antiques

Articles may be marked, on request, with the official stamp of the City of Dinant.

Les ateliers ont été visités par S. M. le Roi Albert. - Our works have been visited by H. M. King Albert.

Coup d'oeil sur son catalogue (coll. J.-C. G.)...



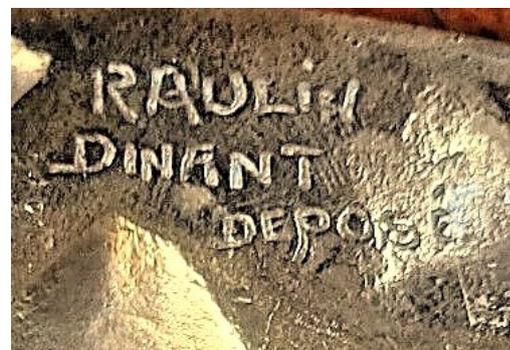


Dinanderie Raulin ?

La marque n'est pas celle habituellement rencontrée !

14 cm x 8 cm. 230 gr.

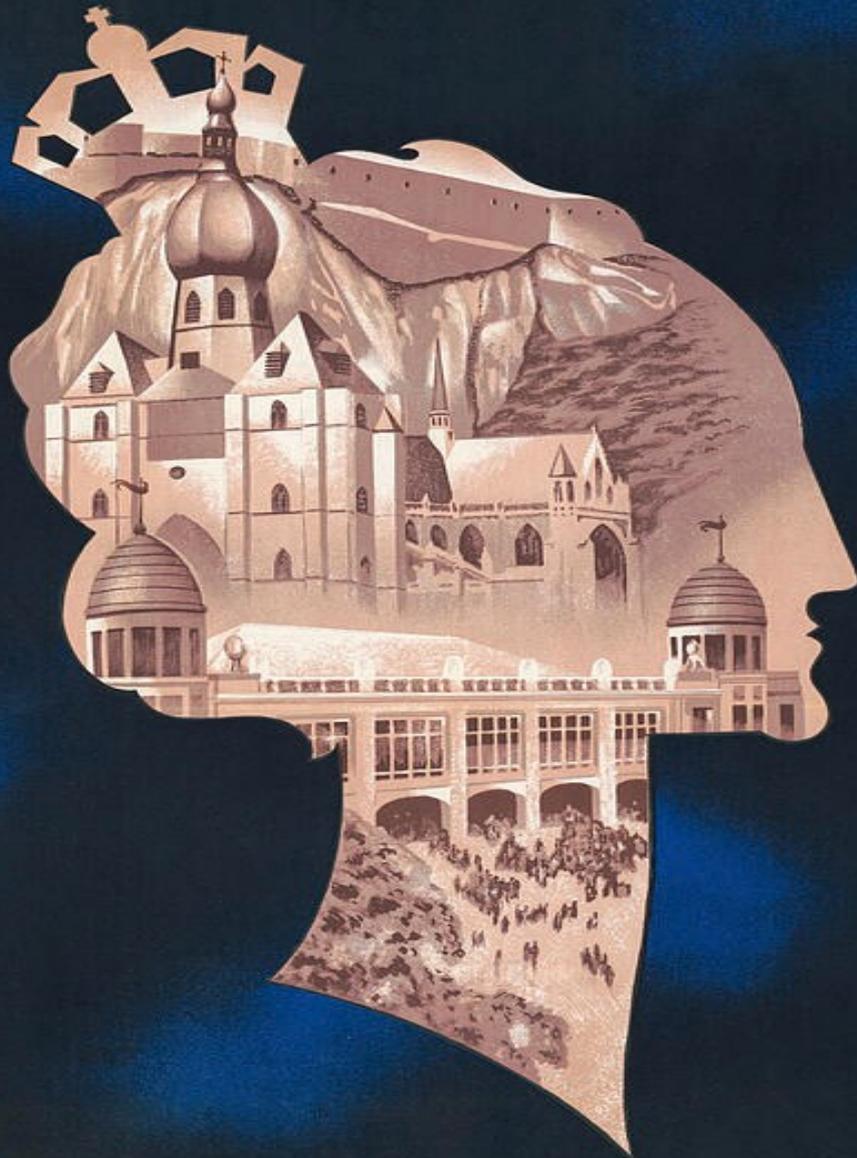
Voir la fin de « VILLE », soit le « LE », séparé sur la droite...



Petite bronze signé Dinant (barre inférieure).



E.A.HERMANS 34



DINANT

fine art
"REINE DE LA MEUSE" *erica*

Approuvé par l'Administration communale: Le Bourgmestre: L. Sassebath, Le Secrétaire: N. Gobat.

CRÉATION PUBLICITY-HOUSE . LIÈGE

« Dinant-sur-Meuse » de Gustave Mascart.

Né à Valenciennes en 1834, il décéda à Paris en 1914.

Il est réputé pour ses paysages urbains tout empreints de réalisme. Il affectionne particulièrement les villes traversées par des cours d'eau, et ne se prive pas de saisir les bateaux, en mouvement ou bien à quai.

Il fut un des initiateurs du mouvement « les peintres de Montmartre », peignant la Butte, le Moulin Rouge, Pigalle...

Il s'agit ci d'une huile sur toile de 65 cm sur 92. Il est signé en bas à droite. Pas de date.





Gustave Mascart

Peintre de paysages né, à Valenciennes au XIX
siècle.

Ecole Française.

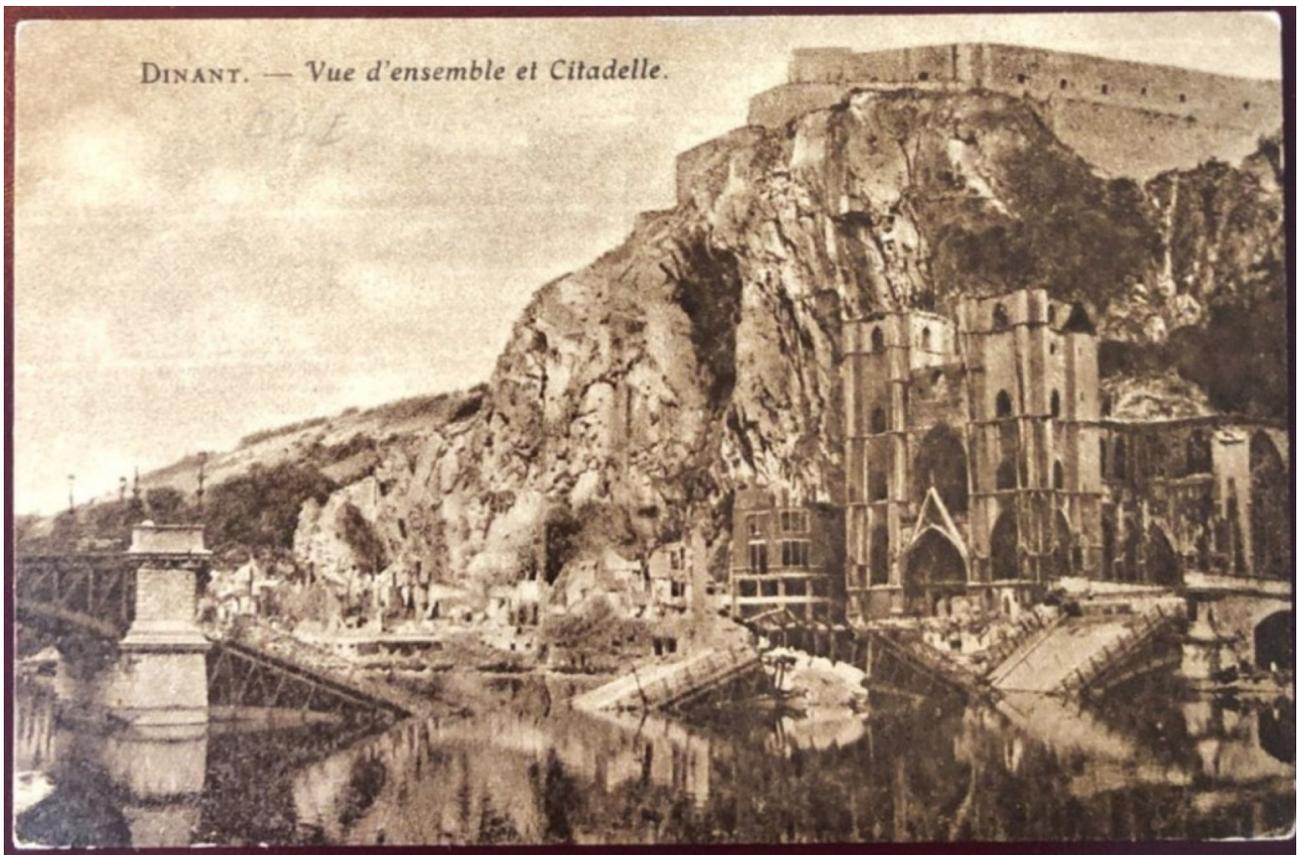
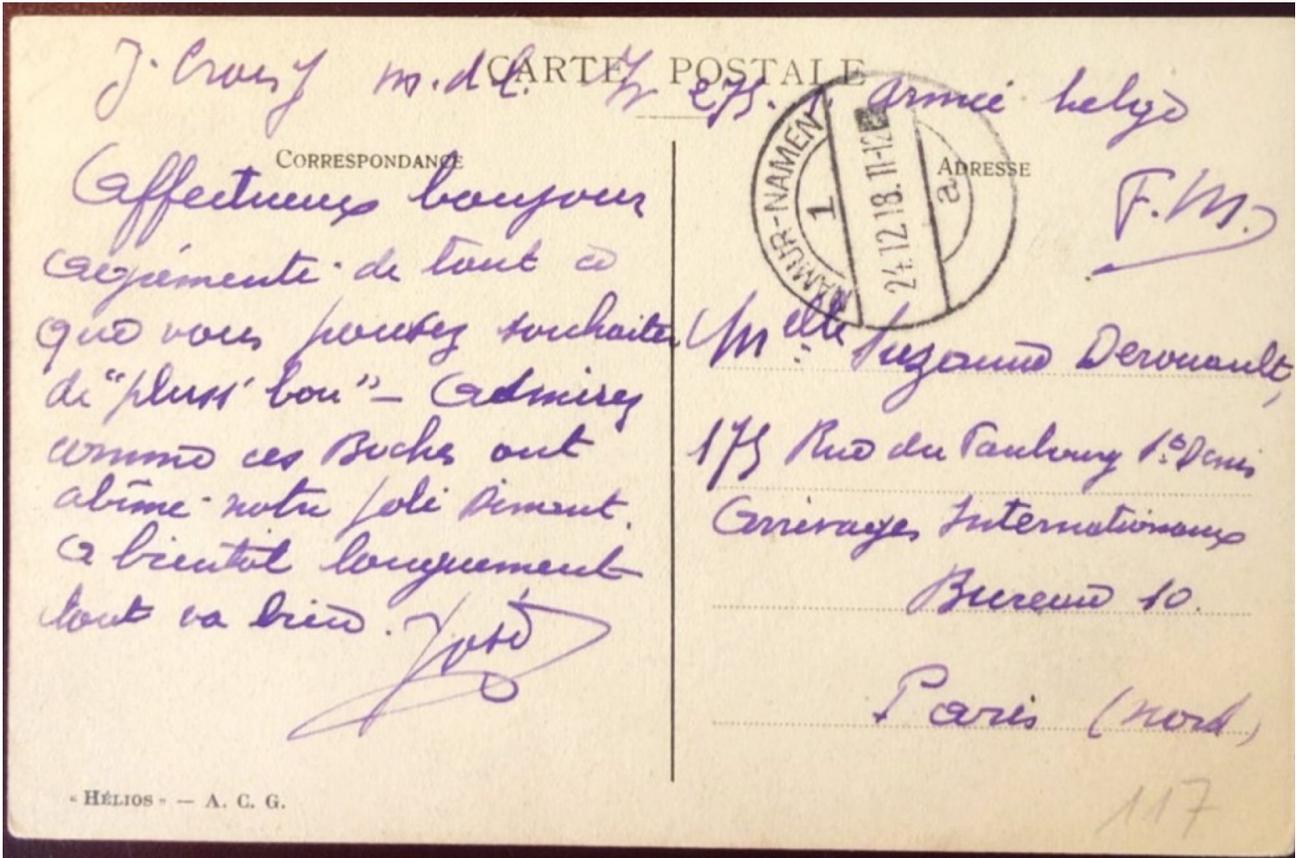
Elève de Potier et de Durant-Brayer. Il exposa
au salon de Paris à partir de 1880.

On a de lui, au musée de Saintes Vue, prise à
Huy-sur-Meuse (Belgique) et au Musée de Bernay,
Vue du Gand (Bénézit)



1ère Guerre Mondiale

Lire les paroles outrées de ce soldat belge à la Noël 1918 !



Exemple de laissez-passer, en allemand « Ausweis ».

Celui-ci est délivré à Dinant le 18/11/1915, sur base des données de la personne au service de la population le 31/12/1914, à Mme Julie MONNOYER, sans profession, accusant 1mètre 58, née le 18/2/1860 à Florenville, et résidant à Dinant, au Faubourg-St-Nicolas.

Personal-Ausweis N° 3066
Eenzelvigheidsbewijs N° — Certificat d'identité N°

1. Name Monoyer Julie
Naam — Nom
falls verh. Frau od. Witwe : Mädchenname (geborene) : 24 ADUL. Resp.
voor gehuwde vrouw of weduwe : meidsjesnaam (geborene) : — pour femmes mariées ou veuves : nom de jeune fille :

2. Eigenhändige Unterschrift
Eigenhandige naamteekening. — Signature personnelle. Monoyer

3. Staatsangehörigkeit **Belge**
Nationaliteit — Nationalité

4. Geboren am 18 februar 1860 Geburtsort Florenville
Geboren den — Né le Geboorteplaats — Lieu de naissance

5. Beruf aucun 6. Grösse 1 Meter 58 Centimeter
Beroep — Profession Grootte — Taille 1 Meter — 1 Mètre Centimeter — Centimètres

7. Adresse am Aufenthaltsort **Dinant** Strasse Fg. St. Nicolas N°
Woonplaats — Résidence Straat — Rue N° — N°

8. Wann ist der Antragsteller zuletzt in die Aufenthaltsgemeinde eingezogen ? 31-12-14.
Wanneer heeft aanvrager het laatst zich in zijn woonplaats gevestigd ?
Quand est ce que le porteur du certificat à la dernière fois pris sa résidence dans la commune ?

9. Von welchem Orte ist Antragsteller zugezogen ? **Dinant**
Uit welke gemeente is aanvrager gekomen ? — Quelle commune le porteur du certificat habitait-il avant ?

10. Wohnsitzgemeinde **Dinant** Adresse Fg. St. Nicolas
Gemeente der huisvesting. — Domicile légal. Straat — Rue

11. Zuständige Passzentrale **Namur** Dinant
Bevoegd Passkantoor — Bureau des passeports compétent.

12. Auf Grund welcher Legitimation ist der Personalausweis ausgestellt ? **sur inscription au livre de population.**
Op grond van welke legitimatiestukken werd het bewijs afgeleverd ?
Sur quelles pièces justificatives le certificat est-il délivré ?

13. Bescheinigung zweier Zeugen. 1. _____ Wohnung _____
Bevest. ing door twee getuigen Woning _____
Attestation de deux témoins Résidence _____
Wohnung _____
Woning _____
Résidence _____

Ausstellungsort **Dinant** Datum 18 XI 1915.
Afgeleverd te Datum _____ 1915.
Délivré Date

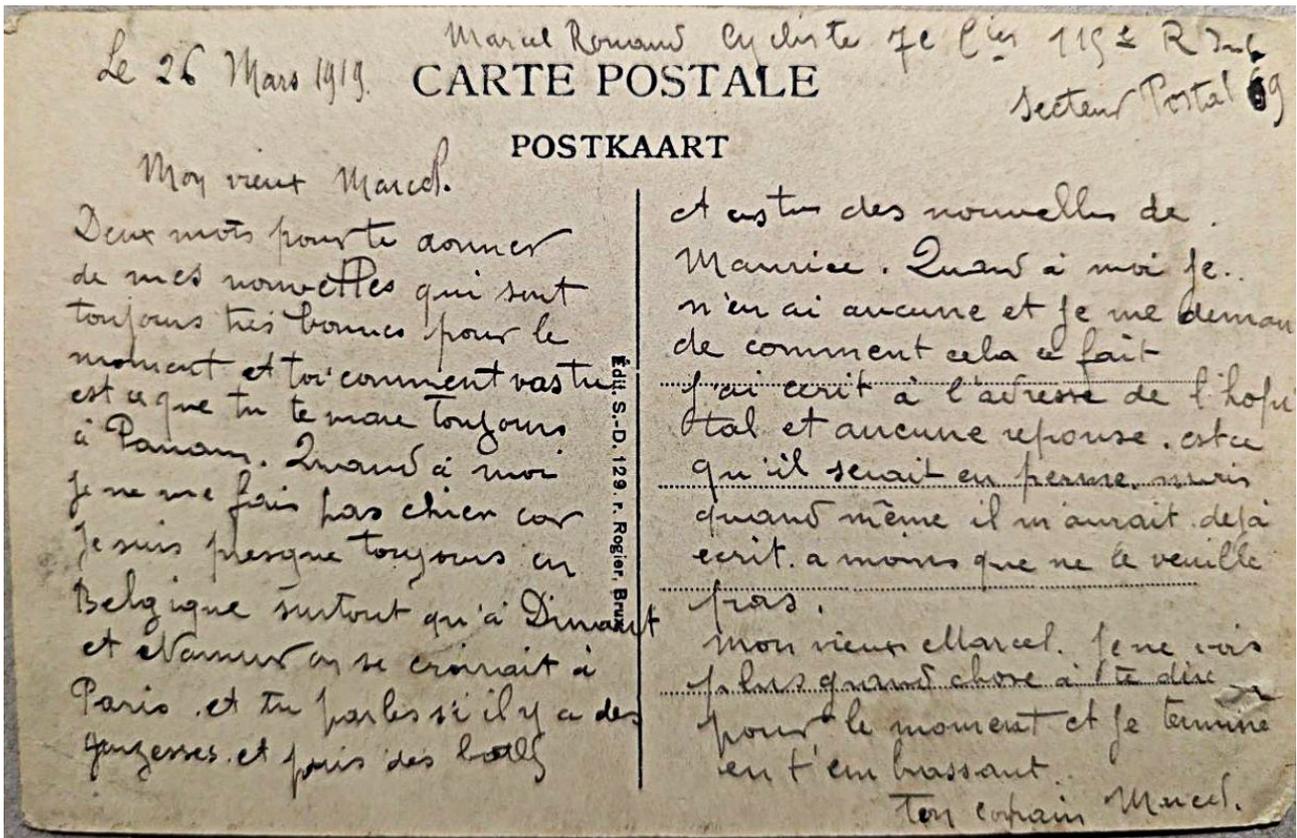
Unterschrift des Beamten :
Handteek. van den Beamte — Signature de l'employé

Stempel Zegel Cachet

Vermerk auf der Rückseite beachten. — Wichtige opmerking zie ommezijde.
Avis important au dos.



Carte postale envoyée par un soldat le 26/3/1919, avec des propos...



Après les locos de notre précédente édition, l'autorail... Dont la « picasso » !











Micheline type 11, nr. AP 24002 van de Franse Compagnie de l'Est in het station van Dinant op 17 september 1932. Trein M4 zal om 13.57 u vertrekken naar Givry en Charleville-Mézières. Foto H.G. Hesselink.

Parmi les nombreuses photos du pont détruit en 1940.



Epave d'un avion Stuka en gare de Dinant. La plupart du temps, les avions étaient transportés par train jusqu'à leur endroit de réparation.



Automne 1944, le ponton du 164th Engineer Combat Battalion, First US Army.
A côté du pont en reconstruction...



Cette photo du Tour de Belgique !

Nous ignorons de quelle revue cette photo a été placée. Elle nous a été envoyée par une lectrice. Les coureurs passent le long des maisons incendiées au Rocher Bayard.

Nous pouvons présumer - sans plus - qu'il s'agit du Tour de Belgique 1919, remporté par Emile Masson (Morialmé 16/10/1888 – Bierset 25/10/1973).

Créée en 1908, cette compétition a été suspendue entre 1915 et 1918, vu les circonstances.

Masson la remporta de nouveau en 1923, ayant terminé second en 1921 et 1922.

En mai 1940, fait prisonnier, il est interné au Stalag XI B de Fallingbostal. Dès lors qu'il est quelqu'un de connu, il y est placé au secret durant trois mois. Il n'a qu'une seule idée en tête : s'échapper. Il aide des compagnons dans leur tentative d'évasion et s'y essaie lui-même. Il est repris à trente kilomètres de la frontière hollandaise. Il purge plusieurs peines de prison puis est envoyé dans un camp disciplinaire. Il a toujours été très proche de ses compagnons d'infortune.



ernière étape du Tour de Belgique : Les coureurs au Rocher Bayard.